



Quelques règles pour courir et marcher dans de bonnes conditions et sans surprises !

La plus importante des règles qui ne figurent pas dans le règlement reste celle de la bonne humeur.

***Ce n'est pas une compétition !
Courez et marchez pour vous faire plaisir***

Article 1. Inscriptions

L'épreuve est ouverte à tous, hommes, femmes et enfants, licenciés et non licenciés.

Les inscriptions aux courses libres (sans classement) s'effectuent sur le site www.ok-time.fr ou sur place le jour de la Course.

En procédant à leurs inscriptions, les participants s'engagent à respecter le présent règlement de l'épreuve. Dans le cas où ils inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers a lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Toute inscription d'un mineur doit se faire avec un accompagnateur majeur. Le mineur pourra toutefois faire l'épreuve sans la présence de l'adulte.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 2. Certificat médical, licence sportive et décharge de responsabilité

Courses libres (sans classement): Sans assurance la course est autorisée,

Les participants acceptent dans ce cas de courir sous leur seule responsabilité.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3. Organisateur

La Ligue Contre le Cancer Dordogne et ses partenaires, pour promouvoir le dépistage organisé du Cancer du Sein dans le cadre de la campagne nationale « OCTOBRE ROSE »

Article 4. Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Article 5. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant-droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 6. Retrait des tee-shirts

Les tee-shirts pourront être retirés en amont de la manifestation (05 53 09 54 45) place André Maurois à Périgueux, sur présentation de la copie de l'enregistrement.

Pour ceux ne pouvant pas les récupérer avant, ils seront à retirer sur place, le jour de la course le **Samedi 24 Septembre 2022 à partir de 9 h 00.**

Article 7. Annulation

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la manifestation sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Il est demandé aux participants de bien vouloir respecter les règles sanitaires en vigueur.